

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 99

Artikel: Noms de professions au féminin : [1ère partie]

Autor: Le Bidois, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. - Genève

Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice : EMILIE GOURD

Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Juillet 1969 - N° 99

57^e année

Rédacteur responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendar
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1205 Genève
Tél. (022) 46 52 00

Publicité :
Annonces suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—

y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

Noms de professions au féminin

Nous avons lu dans « Le Monde » du 23 avril, le compte rendu de la 2^e Assemblée générale du Conseil international de la langue française qui s'est tenue à Paris. Notre pays participait aux travaux, à côté de la France, de la Belgique, du Luxembourg, du Canada et de quelques pays d'Afrique. Nous reproduisons ci-dessous un passage de ce compte rendu qui traite de la féminisation des noms de professions... que d'aucunes refusent encore, à tort croyons-nous.

Le Conseil a examiné la question du féminin des noms de certaines professions, question plus actuelle que jamais et qui préoccupe tous les usagers : quel féminin convient-il de donner à des mots comme docteur, professeur, ministre, juge, maire, député, et beaucoup d'autres professions ou emplois publics auxquels les femmes ont maintenant de plus en plus accès ? J'ai dit, ici même, combien il est choquant de dire, par exemple : « Mme le docteur Simone D., médecin inspecteur principal de la Santé », ou : « Mme Marcelle C., ancien député de la Seine, conseiller municipal de S. ».

Arrêtons-nous un instant aux mots en « eur ». Ces noms connaissent quatre types de féminins : en « euse » (danseuse, prêteuse), en « rice » (actrice, électrice), en « esse » (pêcheresse), et « eure » (prieure, supérieure). Pour former le féminin du mot docteur, les suffixes en « euse » ou en « rice » sont évidemment impossibles. La troisième forme, doctoresse, existe en français depuis le XVI^e siècle, mais s'est longtemps employée dans une acception plaisante. Cependant, depuis que les carrières médicales se sont ouvertes largement aux femmes, le mot doctoresse est devenu courant et n'évoque plus aucune nuance péjorative. Reste la quatrième forme : docteure. Au cours de la discussion du Conseil, il m'est venu à l'idée que des mots comme docteur ou professeur pourraient être « féminisés » par la simple addition de la lettre « e ». J'ai donc proposé à mes collègues d'adopter les formes docteure et professeure pour désigner les prétendues — mais non soi-disant ! — femmes docteurs ou femmes professeurs (comme dit l'Académie). Cette suggestion, faite en toute bonne foi, n'a pas eu grand succès. Le soir même, consultant quelques livres de ma bibliothèque j'ai constaté que des linguistes fort sérieux avaient, avant moi, envisagé cette solution. Dans « La pensée et la langue »

(Suite page 4)

La situation difficile des théologiennes romandes

Il est difficile de faire un compte rendu exact et vivant de l'activité des théologiennes romandes pendant ce demi-siècle. Leur histoire se résume en quelques dates. On peut à peine parler d'un mouvement ; il s'est agi pendant longtemps d'un ensemble de cas sporadiques et très individuels. Le nombre des théologiennes professionnelles est restreint, ce qui ne signifie pas que les jeunes Romandes n'aient éprouvé aucun intérêt pour les études de théologie. Le nombre des étudiantes qui se sont succédé dans les facultés de Lausanne et de Genève, par exemple, est plus élevé qu'on ne le penserait mais beaucoup d'entre elles, à la fin de leurs études, se sont mariées et sont entrées dans l'activité d'un mari pasteur ou missionnaire, solution heureuse pour elles, solution qui a pu donner des résultats intéressants pour certaines paroisses ou champs de mission mais qui, jusqu'à présent, n'a pas beaucoup influencé le statut des femmes dans l'Eglise. Je tiens cependant à rendre hommage à l'activité de certaines théologiennes dans le département missionnaire où leur dynamisme et leur travail fidèle se fait apprécier : Catherine Vittoz-Gerber, Mariette Ouwehand et Lyne Zorn. Disons en passant qu'une ancienne étudiante en théologie est devenue une romancière estimée (Prix Veillon) et qu'une autre, par un ensemble extraordinaire de circonstances se trouve être la femme d'un des seuls professeurs de séminaire catholique mariés de la Suisse française.

Il faut ajouter à cette première constatation, le cloisonnement des Eglises en Suisse romande. Le régime ecclésiastique de Genève n'est pas celui de Neuchâtel qui n'est pas celui de Vaud. Ajoutons encore que longtemps Vaud, Neuchâtel et Genève ont eu deux Eglises, l'une nationale et l'autre libre, et deux facultés de théologie. La fusion s'est faite à Neuchâtel en 1943, en 1966 pour le canton de Vaud, entre l'Eglise d'Etat et l'Eglise libre. Celle-ci, moins importante, moins officielle, a été souvent le terrain d'expériences dont l'Eglise plus grande a bénéficié (ainsi, par exemple, en 1922 déjà, elle admettait des femmes dans ses conseils).

Pendant longtemps, à part une élite aux vues plus étendues, les Eglises ont été trop peu au courant de ce qui se faisait au-delà de leur domaine. La situation a changé en bien. La « Vie protestante », le journal des Eglises romandes renseigne ses lecteurs sur ce qui se passe dans les différents cantons. La fusion des Eglises a eu, à cet égard, des effets heureux.

position au ministère féminin. Certes, je ne veux pas médire de ces deux mouvements. On sait l'enrichissement et le redressement de la pensée chrétienne et de l'Eglise que nous devons à Barth. « Eglise et liturgie » a enrichi le culte et préparé certains rapprochements œcuméniques. Mais un certain biblicisme d'une part, d'autre part la crainte de se trouver en désaccord au sujet du ministère de la femme avec les catholiques et les anglicans, ont conduit certains théologiens à une attitude intransigeante.

Enfin, l'un des grands obstacles à l'activité des théologiennes a été l'indifférence et l'insouciance des paroisses. Tout en appréciant certains ministères, l'Eglise n'a pas toujours fait l'effort nécessaire pour les encourager. Sans parler du pastorat, l'école des ministères féminins ne s'est pas maintenue à Lausanne. Pendant longtemps pour des raisons avant

tout financières, la majorité des paroisses vaudoises a renoncé à la possibilité d'avoir des aides. Là aussi, la situation s'est améliorée.

POSSIBILITES DE TRAVAIL TRÈS RÉDUITES

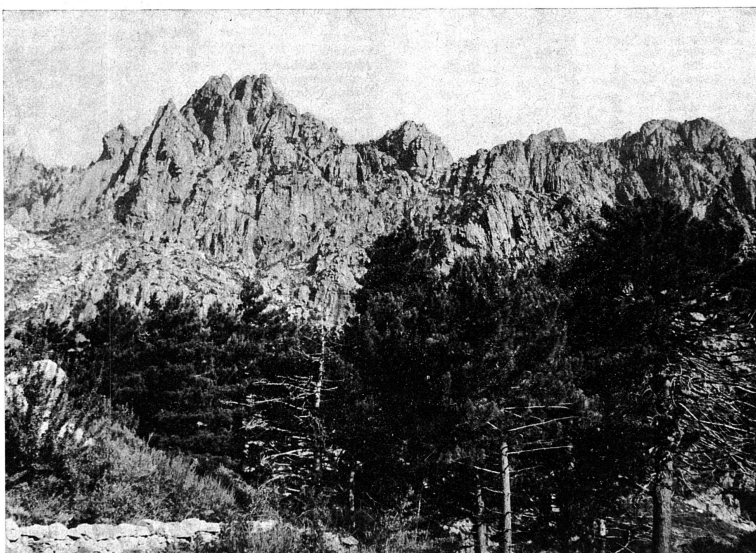
Les premières théologiennes romandes ont obéi à une vocation sans savoir exactement où celle-ci les conduirait. Déjà de 1912 à 1916, une jeune femme, Lucy Schmidt, avait suivi les cours de la Faculté de théologie à Neuchâtel. Faute de possibilité de travail dans l'Eglise, elle entra au Bureau international du travail. En octobre 1917, la Commission des Etudes qui dirigeait la Faculté libre de Lausanne acceptait la première étudiante. Je garde le souvenir le meilleur soit des professeurs, soit de mes camarades de la Môme, comme on appelait la Faculté, aujourd'hui

(Suite page 3)

La réserve nationale de Bavella

Si vous allez en Corse pendant vos vacances, ne manquez pas de visiter la réserve zoologique de Bavella (94 km d'Ajaccio, 9 km de Zonza, 37 km de Sartène). Il n'y a pas de restriction aux promenades des touristes. Vous y apercevrez peut-être le mouflon, le chat sauvage, l'aigle royal, la sitelle corse, le bec croisé ou le gros bec. De toute façon, vous serez saisis par la beauté des montagnes déchiquetées, les aiguilles de roches rouges dominant les pinèdes et le maquis.

Photo J.-C. Reitz, Jouxtenis



LES OBSTACLES AU MINISTÈRE DES FEMMES

Divers courant théologiques ont exercé leur influence sur la situation des femmes dans l'Eglise. Au libéralisme, un peu étonné des initiatives féminines, mais en somme bienveillant, qui régnait encore entre 1929 et 1930, a succédé une période plus difficile. Le barthisme, ou plutôt certains courants du barthisme, d'une part et de l'autre, dans l'Eglise vaudoise, le mouvement intitulé Eglise et liturgie ont regardé les théologiennes avec quelque méfiance et ont raidi l'op-

une personne
toujours bien conseillée :



La cliente
de la
**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**

SOMMAIRE

Page 2: La cuisine du diable

Page 3: Le Grand Conseil genevois proteste

Page 4: La prostitution en Suisse

Page 5: La sertisseuse

Page 6: Les mères responsables des dents de leurs enfants - Comment ralentir le vieillissement